

Spray désodorisant

Réf 1L VERVEINE : PUREDESO

Réf 750ML MENTHE : PUREDESOME750

Écodétergent certifié par Ecocert Greenlife



Le **SPRAY DESODORISANT** de notre gamme **PURE** part de nature est un détergent surodorant, destructeur d'odeurs, prêt à l'emploi, sans gaz propulseur.

Il supprime les mauvaises odeurs et permet de laisser une touche parfumée rémanente dans les locaux traités plusieurs heures après son utilisation.

Il est particulièrement recommandé dans tous les lieux présentant des odeurs tenaces et persistantes quelle qu'en soit l'origine.

SANS GAZ PROPULSEURS & SANS ALLERGENE ✓

STOPPE LES MAUVAISES ODEURS ✓

AGENTS DE SURFACE D'ORIGINE VÉGÉTALE ✓



Domaines d'application :

Cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).



ECODÉTERGENT

Les produits de la **gamme PURE** sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale. Écodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le **référentiel Ecocert**.

Cette volonté s'articule autour de notre concept CARE :

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.

CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



PROPRIÉTÉS :

Aspect : Liquide limpide

Couleur : incolore

Densité à 20°C : $1.00 \pm 0,01\text{g/cm}^3$

Parfum : Verveine, Menthe

pH : $8,5 \pm 0,5$ 

Contient parmi d'autres composants : (Règlement CE N° 648/2004 - Selon le règlement (CE) N°648/2004 :

PUREDESO : >30% : eau ; <5% : agents de surface non ioniques, éthanol, parfums : Huile essentielle de Litsea Cubeba (citral, d-limonène), dénaturants.

PUREDESOME750 : >30% : éthanol, eau, <5% : parfums, dénaturants.

99% des ingrédients sont d'origine naturelle.

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

Eco-conseil : pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>

MÉTHODOLOGIE :



Utiliser le produit sans dilution. (1) Pulvériser pur par brèves pressions (2 à 3 coups) vers le centre de la pièce, en dirigeant la pulvérisation vers le haut. Bien utiliser le Spray en position SPRAY et non STREAM.



Utiliser le produit sans dilution. (1) Pulvériser pur directement (2 à 3 coups) sur le sol, de préférence dans les angles des pièces à traiter, ou sur plinthes, tapis, rideaux. Bien utiliser le Spray en position SPRAY et non STREAM.



Utiliser le produit sans dilution. (1) Verser le produit dans le porte vadrouille (3 à 4 gouttes).

RÉGLEMENTATION

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel.

Écodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.